

DÉLIBÉRATION N° 2023-02 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Approbation du Compte financier 2022

Vu la loi n° 2013-431 du 28 mai 2013 portant diverses dispositions en matière d'infrastructures et de services de transports, notamment le titre IX ;

Vu le décret n° 2013-1273 du 27 décembre 2013 relatif au Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema) ;

Article 1

Le conseil d'administration approuve le compte financier de l'année 2022.

Article 2

L'exécution des autorisations d'emplois de l'année 2022 s'établit comme suit :

(vacataires inclus)	Sous plafond	Hors plafond
Emplois en ETPT 2021	2 495	98

Article 3

Le compte financier agrégé de l'année 2022 en comptabilité budgétaire s'établit comme suit :

Dépenses		Recettes	
	CF 2022		CF 2022
	AE	CP	
Personnel	206 221 825	206 221 825	SCSP 186 888 000
Fonctionnement	52 386 671	50 771 823	Autres recettes 172 395 789
Intervention	4 074 296	1 341 278	
Investissement	12 468 813	7 803 960	
Total des dépenses	275 151 605	266 138 886	Total des recettes 359 283 789
Solde budgétaire		93 144 903	

Article 4

Le tableau d'équilibre financier agrégé de l'année 2022 s'établit comme suit :

Besoins			Financements		
	BR3 2022	CF 2022		BR3 2022	CF 2022
Solde budgétaire			Solde budgétaire	18 482 358	93 144 903
Décaissements non budgétaires	24 369 380	65 310 799	Encaissements non budgétaires	7 869 047	56 680 307
Total des besoins	24 369 380	65 310 799	Total des financements	26 351 405	149 825 210
Abondement de la trésorerie		84 514 411			

Article 5

Le compte de résultat agrégé de l'année 2022 s'établit comme suit :

Compte de résultat agrégé (en €)					
Charges			Produits		
Charges de personnel	203 220 392		Subvention de l'État après mise en réserve	186 888 000	
Charges de fonctionnement	63 264 115		Autres ressources	165 588 178	
Intervention	138 980				
Dotation aux amortissements (biens acquis par le Cerema)	5 149 687				
Dotation aux amortissements (biens transférés par l'Etat)	3 830 549		Reprise de financements rattachés à des actifs	151 802	
Dotations aux provisions	2 750 908		Reprises sur provisions	16 675 885	
Total des charges	278 354 632		Total des produits	369 303 865	
Résultat	90 949 233				

Le résultat de l'exercice, soit quatre-vingt-dix millions neuf cent quarante-neuf mille deux cent trente-trois euros, est affecté en réserve.

Article 6

Le tableau de financement agrégé de l'année 2022 s'établit comme suit :

Emplois		Ressources	
Investissements	7 803 960	Capacité d'autofinancement	85 811 242
		Autres ressources	1 149 764
Total des emplois	7 803 960	Total des ressources	86 961 006
Abondement du fonds de roulement	79 157 046		

Article 7

Le compte de bilan agrégé au 31 décembre 2022 s'établit comme suit :

ACTIF				PASSIF			
	Brut	Amortissements et provisions	Net				
Actif immobilisé	Immeubles	142 239	33 815	108 424	Capitaux propres	Biens mis à disposition	101 729
	Autres immobilisations	100 418	82 541	17 878		Biens transférés en pleine propriété	797
	Immobilisations en cours	4 733		4 733		Réserve	37 121
				Résultat de l'exercice		0	
Actif circulant	Créances exercice courant	47 111	1 105	46 006	Provisions pour risques et charges	21 632	
	Disponibilités	139 530		139 530	Dettes	64 333	
	Régularisations						
Total	434 031	117 461	316 571	Total	225 612		

Article 8

La présente délibération sera publiée au bulletin officiel du Cerema.

Délibéré en séance à Paris, le 21 mars 2023.

La présidente du conseil d'administration

Marie-Claude Jarrot

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'M' and 'C' followed by a horizontal line.

